

établir un système d'échange de droits d'émission semblable à celui qui a été mis sur pied aux États-Unis.

Durant les années 70, le Japon a également adopté des normes environnementales strictes pour régir les émissions de NO_x . Un certain nombre de techniques innovatrices — notamment le recyclage des gaz d'échappement, les installations de dénitrification catalytique et la combustion en deux étapes — ont permis d'améliorer la situation. Toutefois, malgré tous ces efforts, les émissions de NO_x demeurent toujours un problème dans les régions urbaines puisqu'elles atteignent parfois le double des objectifs fixés.

Pour ce qui est du principal défi environnemental que doivent actuellement relever le Japon et les autres pays, soit la réduction des émissions de gaz carbonique (CO_2) et des autres gaz à effet de serre, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de plafonner ses émissions de CO_2 à leurs niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 (émissions par habitant). Dans le cadre des engagements qu'il a pris lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, le gouvernement japonais a mené une étude afin de déterminer les mesures concrètes qu'il pourrait prendre pour atteindre cet objectif. Le rapport contenant les résultats de cette étude a été rendu public en novembre 1992.

On y précise les trois types de mesures qui pourraient permettre au Japon d'atteindre son objectif de stabilisation des émissions de CO_2 : (i) restreindre le volume des émissions de CO_2 ; (ii) imposer des taxes et des surtaxes sur la consommation de combustibles fossiles; (iii) élargir son programme de prêts à faible taux d'intérêt, d'incitatifs fiscaux et de subventions.

Pour diverses raisons, notamment le maintien de sa compétitivité à l'échelle internationale, le gouvernement ne favorise pas les options i et ii. Le rapport propose plutôt un programme en 14 points en privilégiant la troisième option. Le programme futur de réduction des émissions de CO_2 du Japon sera donc fondé sur les 14 types de mesures qui suivent:

- (1) Accroissement du rendement énergétique
- (2) Établissement de systèmes efficaces de recyclage de la chaleur résiduelle
- (3) Développement de sources d'énergie non fossile